



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 7

Question écrite n° 39703

## Texte de la question

M. Bernard Saugey appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux transports sur les gros problèmes de sécurité routière du canton de Roussillon (Isère). Ceux-ci résultent de l'intense circulation sur la RN 7, notamment au niveau des communes d'Auberives-sur-Vareze et de Roussillon. Depuis plusieurs années un projet est à l'étude. Mais son coût très élevé et le fait qu'une partie de la population y soit hostile font qu'actuellement aucune mesure concrète n'a encore été prise. Une solution plus économique et tout aussi efficace existe pourtant : la création par les Autoroutes du sud de la France d'une bretelle d'autoroute à la hauteur du stade de la Terre Rouge de Peage-de-Roussillon pour les véhicules circulant dans le sens sud-nord. Compte tenu que cette solution pourrait être mise en œuvre rapidement sans nécessiter de gros financements ni détériorer l'environnement, il serait souhaitable de l'étudier dans les plus brefs délais. Il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

## Texte de la réponse

La fonction première de l'autoroute A 7 est d'assurer l'écoulement du trafic à moyenne et grande distance (trafic de transit). De plus, elle supporte un trafic très dense et se trouve souvent à saturation. Toute nouvelle bretelle d'autoroute amenant du trafic local doit être examinée à la lumière de cette donnée et doit faire l'objet d'une étude très complète. C'est pourquoi (et compte tenu également des problèmes de sécurité routière qui se posent sur la route nationale 7), le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme a demandé à ses services d'étudier si les conditions sont réunies pour l'implantation d'une bretelle autoroutière au niveau des communes d'Auberives-sur-Vareze et de Roussillon. En tout état de cause, les collectivités locales auraient à supporter le coût d'investissement et le déficit d'exploitation d'un tel ouvrage, dont l'équilibre financier par le péage n'est a priori pas assuré en raison de l'existence d'échangeurs proches (échangeur de Chanas à moins de 8 kilomètres et échangeur de Vienne-Sud à environ 15 kilomètres).

## Données clés

**Auteur :** [M. Saugey Bernard](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39703

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** transports

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juin 1996, page 3074

**Réponse publiée le :** 21 octobre 1996, page 5541